



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 a été voté le 09 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant un programme d'investissements raisonnable, axé sur la préservation du patrimoine communal et les économies d'énergie, en mobilisant des subventions auprès des différents partenaires autant que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget primitif de la collectivité :

- La première concerne la gestion des affaires courantes.
- La seconde a vocation à mettre en œuvre des projets et à préparer l'avenir.

Le budget primitif 2024 passe de la nomenclature comptable M14 à M57, ce qui rend certaines comparaisons avec l'exercice précédent peu pertinentes.

## Note de présentation du budget primitif 2024 Budget général

### 1. La section de fonctionnement

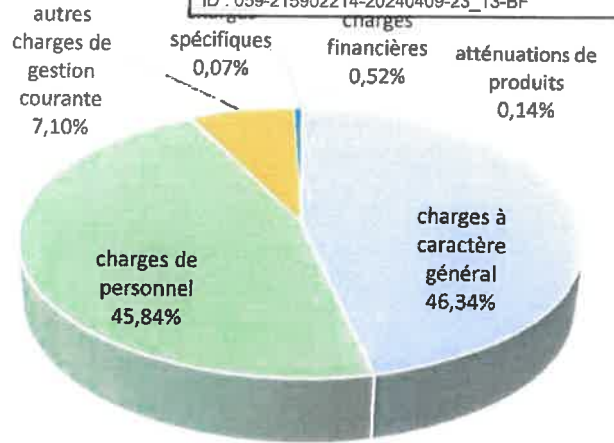
#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Chap	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 003 350,00 €
012	Charges de personnel	992 500,00 €
014	Atténuation de produits	3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	153 700,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 152 550,00 €</b>
66	Charges financières	11 302,00 €
67	Charges spécifiques	1 500,00 €
68	Dotations aux provisions	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 165 352,00 €</b>
023	Virt à la section d'investissement	520 828,72 €
042	Opérations d'ordre entre sections	13 588,53 €
043	Opérations ordre intérieur de section	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>534 417,25 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>2 699 769,25 €</b>



\* Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant l'ensemble des dépenses courantes de la ville nécessaires au fonctionnement des services, représentent 1 003 350 € contre 946 590 € au budget primitif de 2023, soit une hausse de 6%. Cette année encore, des travaux de voiries vont être réalisés. Un financement du Département peut en effet financer la moitié du coût de renouvellement du tapis d'enrobés en chaussée. Un programme établi sur la durée du mandat.

\* Les charges de personnel (chapitre 012) connaissent quant à elles une augmentation notable suite au recrutement d'emplois contractuels, et la revalorisation du barème des traitements. Elles sont estimées à 992 500 € pour un effectif au 1<sup>er</sup> janvier de 26 agents. Elles représentent 45,84 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

\* Les atténuations de produits (chapitre 014) sont estimées à 3 000 €.

\* Les charges de gestion courante (chapitre 65) évaluées à 153 700 €, reste stables par rapport au budget primitif de 2023. Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les prix aux écoles, les maisons fleuries, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs, le droit d'utilisation et autres redevances pour licences.

\* Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 11 302 €, en baisse de 36,34% par rapport au BP 2023, du fait de l'emprunt relais soldé en 2023.

\* Les charges spécifiques (chapitre 67) sont évaluées à 1 500 €.

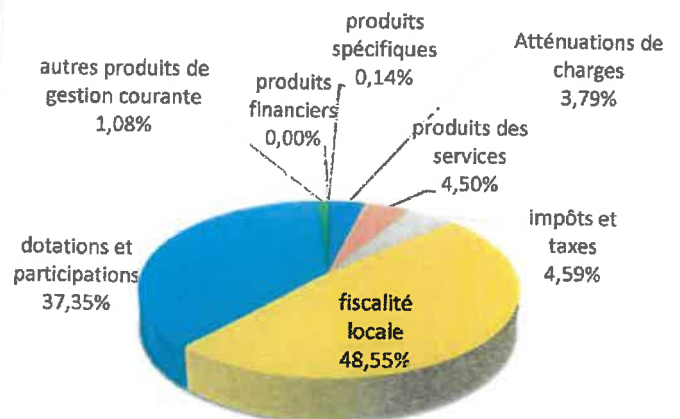
\* Le chapitre 042 s'élève à 13 588,53 € et concerne les dotations aux amortissements.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 520 828,72 € au profit de la section d'investissement.

- Les dépenses de fonctionnement représentent 2 699 769,25 € pour l'exercice 2024.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil de loisirs, cimetière ...), aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Chap	Libellé	BP 2024
013	Atténuations de charges	70 000,00 €
70	Produits des services	83 060,00 €
73	Impôts et taxes	84 664,00 €
731	Fiscalité locale	896 238,82 €
74	Dotations et participations	689 547,23 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 843 510,05 €</b>
76	Produits financiers	45,00 €
77	Produits spécifiques	2 513,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 846 068,05 €</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de section	
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		
002	Résultat reporté	853 701,20 €
		<b>2 699 769,25 €</b>



\* Les atténuations de charges (chapitre 013) sont estimées à 70 000 € (+57,14% remboursements sur rémunérations du personnel pour les agents en arrêts maladie, recrutement de contrats aidés.

\* Les produits des services et du domaine (chapitre 70) s'établissent à 83 060 € et comprennent principalement les droits de stationnement, les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, la garderie, les centres de loisirs, les concessions du cimetière.

La facturation de certains services publics participe à l'équilibre général du budget communal, en venant couvrir une partie des charges : services périscolaires et centres de loisirs notamment. Il a été décidé de maintenir en ce début d'année 2024 les tarifs de la cantine, de l'accueil périscolaires et des centres de loisirs. La hausse des coûts du service est prise en charge sur le budget communal sans augmenter la participation des familles. Les tarifs des accueils de loisirs de 2024 restent identiques à ceux de 2023, un prix raisonnable au regard de la qualité des activités et sorties proposées.

\* Le chapitre 73 « impôts et taxes » reste stable et s'élève à 84 664,00 €. Il regroupe la dotation de solidarité, le FNGIR, le fonds de péréquation et l'attribution de compensation.

\* Essentiellement alimenté par la fiscalité locale (833 312 €), le chapitre 731 regroupe aussi les taxes sur les pylônes électriques, sur la consommation finale d'électricité, les droits de place et la taxe locale sur les publicités extérieures. Ce chapitre s'élève à 896 238,82 €.

\* La dotation globale de fonctionnement est cette année encore en baisse. Elle s'élève à 382 297 € en 2024 contre 383 856 € en 2023. Ce chapitre regroupe également la dotation de solidarité rurale (40 461 €) légèrement en augmentation par rapport au budget précédent (38 624 €), la dotation nationale de péréquation (22 423 €), la part de fonctionnement du FCTVA, diverses compensations ou allocations liées aux exonérations fiscales, la participation de la CAF, la subvention du département pour les réfections de voiries sur la tranche précédente obtenue en partie sur 2023 et qui va être renouveler cette année encore et du fonds départemental de péréquation. Le chapitre 74 s'élève à 689 547,23 €.

	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	386 975 €	388 128 €	383 856 €	382 297

\* Le chapitre 75 est estimé à 20 000 €, et concerne principalement des loyers encaissés et des locations de salles.

\* Le chapitre 76 « produits financiers » s'élève à 45 €.

\* Le chapitre 77 estimé à 2 513 € concerne des mandats annulés sur exercices antérieurs.

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 846 068,05 €. S'y ajoute le report excédentaire de la section à fin 2023 (853 701,20 €) soit un total de recettes de 2 699 769,25 € pour l'exercice 2024.

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont identiques à ceux de 2023

Taxe sur le foncier bâti : 32,61 %

Taxe sur le foncier non bâti : 37,20 %

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,68 %

## 2. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215902214-20240409-23\_13-BF

S'LO

**DEPENSES**

	BP 2024
001 - Déficit reporté	283 260,69 €
16 - Emprunts et dettes	47 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	90 410,00 €
204 - Subventions d'équipement	87 353,92 €
21 - Immobilisations corporelles	708 750,00 €
23 - Immobilisations en cours	229 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 446 274,61 €</b>

	BP 2024
10 - Dotations, fonds divers	54 547,56 €
1068 - Excédent de fonct. capitalisé	329 321,11 €
13 - subventions d'investissement	527 988,69 €
021 - Virement de la section de fonct.	520 828,72 €
040 - Opérations d'ordre	13 588,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 446 274,61 €</b>

Outre, le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) en diminution (47 500 € au BP 2024 au lieu de 750 000 € au BP 2023), suite à l'emprunt relais soldé en 2023, de nouveaux projets sont à l'étude, de même que la poursuite d'opérations de 2023, telle que la rénovation énergétique du stade de football et au renouvellement de matériels ou de petites opérations.

c) Plans des opérations 2024 :

- 68 - Rénovation de l'Eglise - chauffage, clocher, vitraux	45 000,00 €
- 101 - Toiture Salle des fêtes, convecteur et matériel pour système de connexion chauffage	21 180,00 €
- 107 - Informatique – logiciel de GTB, licences, ordinateurs, écran	33 700,00 €
- 108 - Mobilier salle de conseil	10 000,00 €
- 109 - Matériels de voiries, de sports, lave-linge, chariots, défibrillateurs	24 900,00 €
- 110 - Travaux sur divers bâtiments communaux	23 200,00 €
- 120 - Matériel pour système de connexion chauffage au restaurant scolaire	10 320,00 €
- 135 - Acquisitions foncières	68 650,00 €
- 139 - Rénovation énergétique au stade de football	224 000,00 €
- 141 - Installation d'une VMC à la bibliothèque	2 000,00 €
- 145 - Plans et études de rénovation énergétique au Groupe scolaire	62 400,00 €
- 150 - Eclairage terrain d'entraînement et branchement eau pour le bâtiment modulaire	9 700,00 €
- 152 - Aménagement des espaces publics	5 000,00 €
- 154 - Centre bourg	87 353,92 €
- 157 - Démolition immeuble et aménagement voiries - trottoirs rue Salengro	488 110,00 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

\* Les recettes d'équipement s'élèvent à 326 949,11 € auxquelles s'ajoutent 201 039,58 € correspondant aux recettes justifiées non encaissées de l'exercice 2023 (reports) soit un total de 527 988,69 €.

\* Les recettes financières s'élèvent à 54 547,56 € incluant le FCTVA (remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA acquittée sur les travaux de 2022) pour 42 547,56 € et la taxe d'aménagement estimée à 12 000 €.

\* Les opérations d'ordre s'élèvent à 534 417,25 € dont 520 828,72 € de virement de la section de fonctionnement (021) et 13 588,53 € pour les dotations aux amortissements (chapitre 040)

\* L'affectation du résultat au compte 1068 s'élève à 329 321,11 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 446 274,61 €.

### 3. Synthèse du budget primitif

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215902214-20240409-23\_13-BF

S'LO

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	2 699 769,25 €	1 846 068,05 €
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (N-1)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 853 701,20 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 699 769,25 €</b>	<b>2 699 769,25 €</b>
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	915 913,92 €	1 245 235,03 €
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (N-1)	247 100,00 €	201 039,58 €
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	(si solde négatif) 283 260,69 €	(si solde positif)
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 446 274,61 €</b>	<b>1 446 274,61 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>4 146 043,86 €</b>	<b>4 146 043,86 €</b>

### 4. Principaux ratios

#### INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS

	VALEURS
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	851,50
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	725,94
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	404,31
ENCOURS DE LA DETTE / POPULATION (2) (3)	102,36
DGF / POPULATION	175,06
DEPENSES DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (4)	45,84 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT ANNUEL DE LA DETTE EN CAPITAL / RECETTES REELLES DE FONCT. (4)	119,87 %
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	55,69 %
ENCOURS DE LA DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2) (3) (4)	14,10 %
EPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2) (4)	-17,30 %

POPULATION TOTALE : 2 543 HABITANTS

### 5. Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune a 3 emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la Caisse d'Epargne. L'endettement de la commune est en diminution, l'emprunt relais de 700 000 € étant soldé en 2023.

Le remboursement du capital des emprunts de la commune représente 47 455,58 € en 2024 contre 745 562,64 € en 2023. Le remboursement des intérêts d'emprunt de la commune est de 11 206,90 € en 2024 contre 15 549,84 € en 2023.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 260 293,80 € soit 102,36 €/hab.

Vu le Maire  
Véronique DUPIRE

